

# Circulaire de rentrée 2023/2024

# PRESENTATION DE L'EQUIPE EDUCATIVE

## Les enseignantes :

- Mme Marie BOCQUET en TPS/PS le mardi, vendredi et 2 jeudis sur 3 + Chef d'Etablissement
- Mme Marie DE LARMINAT en TPS/PS le lundi et 1 jeudi sur 3
- Mme Emilie DREAN en MS/GS, le mardi, jeudi et vendredi
- Mme Alix DE LAMBERTYE le lundi
- Mme Myriam AUFFRET en GS/CP
- Mme Stéphanie **MALASSÉ** en CE1/CE2
- Mme Nathalie LE DRO en CM1/CM2
- M. Arnaud LE PAGE en CM2
- M. Marc **JEHANNO**: Enseignant spécialisé, sur plusieurs écoles
- Mme Faustine BERNARD, intervenante en anglais sur le temps de midi pour les maternelles-CP et à partir de 16h45 le lundi, mardi et jeudi pour les élèves de CE1, CE2, CM1, CM2 inscrits aux ateliers ludiques d'anglais.

# Le personnel non enseignant :

- Sandrine **CHAMPION**: Aide maternelle en TPS/PS, service de la cantine pour les classes élémentaires, étude et/ou garderie du soir + secrétaire de 15h à 16h30.
- Valérie **HAMON** : Aide maternelle en MS/GS, service de la cantine pour les maternelles, garderie le matin.
- Maëlle **BESCOND**: Agent d'entretien, service de la cantine pour les classes maternelles et élémentaires, surveillance de sieste en TPS/PS garderie du soir.
- Kristelle CELO: Agent d'entretien et de service à la cantine pour les classes maternelles et élémentaires, étude du soir.
- Laurence BURELLE : AESH auprès d'un élève + surveillante de l'étude CP/CE1/CE2
- Laure-Anne BROUXEL: Contrat d'apprentissage ASEM
- Sohane **LE NOZERH** : Volontaire en Service Civique (à partir du 2 octobre)

## PRESENTATION DES ASSOCIATIONS DE L'ECOLE

Deux associations fonctionnent grâce à l'investissement de parents d'élèves et en collaboration avec la directrice :

L'**OGEC** (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique) s'occupe directement de la gestion des finances de l'école et de tout ce qui s'y rapporte. Il a la responsabilité du personnel de service, veille à l'entretien et à l'amélioration des locaux.

L'APEL (Association de Parents d'élèves de l'Enseignement Libre) représente les parents à l'intérieur de l'école. Elle a un rôle d'animation au sein de l'école : organisation de soirées et fêtes. Elle apporte également son aide lors des sorties et des projets pédagogiques.

Si vous le désirez, vous pouvez prendre contact avec l'une de ces associations. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

## LA PASTORALE

La Pastorale concerne toute la vie de l'école. Elle offre aux enfants la possibilité et les moyens pour vivre et grandir dans la Foi. En pratique, chaque enseignante assure la catéchèse dans sa classe en liaison avec la Paroisse Saint Patern.

Le Père Johann BERETTE, nouvellement nommé à la Paroisse Saint Patern nous rendra visite régulièrement à l'école et célèbrera avec nous les temps forts de l'année liturgique. Pour <u>la catéchèse familiale</u> (du CE1 au CM2), la préparation à la première communion, il faut prendre contact directement avec le prêtre de votre paroisse.

#### RAPPEL SUR LA SECURITE

- Une fois sorti de l'enceinte de l'école, l'enfant est sous la responsabilité de ses parents.
- Les parents des enfants de maternelle viennent les accompagner et les chercher en classe ou en garderie.
- Les parents des enfants d'élémentaire (dès le CP) peuvent les accompagner et les chercher jusqu'à l'entrée de l'école. Afin de faciliter la surveillance, ils ne sont pas autorisés à aller sur la coursive ou dans les cours de l'école.
- Si les parents ne viennent pas chercher eux-mêmes leur(s) enfant(s) ils doivent fournir une autorisation écrite à l'enseignante et à la personne désignée pour les accompagner. Les enfants sont autorisés à sortir seuls de l'école avec votre accord à partir du CM1.
- Merci de ne pas rester discuter et d'éviter les attroupements devant l'école.

# ABSENCE DE L'ELEVE

Les parents doivent <u>impérativement</u> prévenir le jour même l'enseignante et la directrice de toute absence imprévue. Nous vous rappelons que l'école est obligatoire dès la Petite Section et que toute absence doit être signalée par un mot signé des parents avec une <u>raison justifiée</u> ou d'un certificat médical.

#### ASSURANCE SCOLAIRE

L'assurance individuelle accident est obligatoire sur temps de classe et pour toutes les activités scolaires de type : sorties, piscine, classes de découvertes...

L'Ecole vous propose d'adhérer à la Mutuelle Saint-Christophe.

Le montant de la cotisation est fixé à 11,50€ facturé en octobre. Si vous y avez déjà souscrit auprès de votre propre assurance, vous devez obligatoirement nous transmettre votre attestation d'assurance « Individuelle accident 2023-2024 », avant le 7 juillet 2023. Au-delà de cette date, vous serez automatiquement affilié à la Mutuelle Saint-Christophe.

**La responsabilité civile de l'établissement est obligatoire** pour tous les élèves (1,60€ par élève). Elle sera notée sur la première facture.

## GARDERIE/ETUDE/CANTINE

#### GARDERIE

Elle est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 8h15 le matin et de 16h45 à 19h le soir.

# **ETUDE**

L'étude surveillée est proposée de 16h45 à 17h15 pour les CP et de 16h45 à 17h45 à partir du CE1. **L'étude** des CM1-CM2 a lieu dans la classe des CM1-CM2. Celle des CP-CE1-CE2, a lieu dans une classe différente chaque soir (information transmise à la rentrée).

Le temps d'étude permet d'avancer les devoirs mais <u>les parents restent responsables du travail du soir de</u> leur enfant et doivent le contrôler en rentrant à la maison.

# CANTINE

L'école disposant d'une cantine, la fourniture des repas en liaison chaude est assurée par la société ANSAMBLE.

Les menus sont affichés dans le hall et sur le site internet de l'école.



Tout repas commandé la veille sera facturé <u>même si l'enfant est malade</u>. Lorsque la famille prévient de son absence (par téléphone, mail), il faut impérativement anticiper pour les jours suivants en prévenant du nombre de repas à décommander, afin que vous ne soyez pas facturés.

## REGLEMENT FINANCIER 2023-2024

#### Modalités de fonctionnement

Le prélèvement, mode de règlement à privilégier, a lieu le 10 de chaque mois, en 10 versements échelonnés du 10 octobre 2023 au 10 juillet 2024, le dernier versement étant le solde de l'année.

<u>Si vous souhaitez malgré tout régler par chèque ou en espèces,</u> le paiement se fera à réception de la facture tous les mois.

# TARIFS 2023/2024

Niveau de classe	Objet	Prix en EURO
Maternelles	CONTRIBUTION	de soutien à l'école : 40 €/mois de base : 35 €/mois solidaire : nous consulter
Elémentaires	CONTRIBUTION	de soutien à l'école : 40 €/mois de base : 37 €/mois solidaire : nous consulter
Maternelles et élémentaires	CANTINE	4,85€

<sup>\*</sup> Les familles qui le souhaitent peuvent soutenir davantage les projets de l'école en choisissant de payer la contribution volontaire de soutien : merci de cocher la case correspondante sur la fiche de renseignements.

<u>A noter</u>: Les Mairies de Vannes, Plescop et Ploeren versent à l'école une subvention d'environ 43€ pour les fournitures scolaires qui est déduite sur les factures des familles habitant ces communes. Il n'y a pas de déduction pour les autres familles.

# Aide de la mairie de Vannes pour la cantine :

En fonction des ressources, les familles Vannetaises peuvent bénéficier d'une aide pour le paiement de la cantine, accordée par les services sociaux. Vous pouvez vous adresser à : Accueil Unique Enfance, 22 Avenue Victor Hugo à Vannes Tel : 02 97 01 65 10 Ces services vous délivreront votre attestation de quotient familial à remettre à l'école, au plus tôt.

Vous ne règlerez alors que le montant réel de votre repas déduction faite de l'aide.

# **GARDERIE**:

FORFAIT MENSUEL : 29€ pour les élèves de maternelle réguliers

32€ pour les élèves d'élémentaire réguliers

ou

Forfait occasionnel:

Objet		
	Niveau de classe	Prix en EURO
Garderie matin	Tous	1,45 €/jour
7h30 - 8h15		
Garderie soir	Maternelles	2,25 €/jour
16h45 - 17h45	Muternelles	
Etude soir	De CP à CM2	2,60 €/jour
16h45 - 17h45	De CF a CM2	
Garderie soir	Tous	1,85 €/jour
17h45 - 18h30	Tous	
Garderie soir	Tous	0,90 €/jour
18h30 - 19h00	ious	
Dépassement après	Tous	4.50 €/ <sup>1/4</sup> heure
19h00	. 300	entamé

# REUNIONS DE CLASSE : dates à venir

PS1/PS2 : lundi 25 septembre, à 18h, avec Marie Bocquet et Marie de Larminat

MS: lundi 25 septembre, à 18h, avec Emilie Dréan et Alix de Lambertye GS: lundi 25 septembre, à 19h, avec Emilie Dréan et Alix de Lambertye

GS: Jeudi 31 août, à 18h avec Myriam Auffret

CP: Vendredi 1er septembre, à 18h avec Mme Auffret

CE1/CE2 : mardi 19 septembre, à 18h30, avec Stéphanie Malassé

CM1/CM2: mardi 26 septembre, à 18h, avec Nathalie Le Dro et Julie Papillaud

CM2 : vendredi 22 septembre, à 17h45, avec Arnaud Le Page

#### INTERNET



Pour être régulièrement informé de la vie de l'école, venez rejoindre notre page Facebook: <a href="https://www.facebook.com/ecolesaintemarievannes">https://www.facebook.com/ecolesaintemarievannes</a>

Vous pouvez également consulter notre site internet <u>www.ecolesaintemarie.com</u>.

